



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL COLLÉGIAL DU ROMO PHOTO CLUB DU MARDI 4 FEVRIER 2025

Président de séance : Jérôme Bouet

Membres du Conseil Collégial présents :

Thierry Letuillier, Stéphanie Burgun, Michel Gaudron, Patrick Chancelier, Philippe Chansac, Franck Lachaume, Jean Luc Boileau.

Absents ou excusés :

Jean Claude Lailliau

Adhérent invité :

Patrice Simon

Ordre du jour de la réunion :

1. Présentation du bilan comptable et du nombre d'adhérents.
2. Echange avec Thierry Letuillier sur sa décision de quitter le Conseil Collégial et certaines commissions.
3. Etude de la candidature de madame Amandine Septier.
4. Modification du dossier d'adhésion pour un nouveau membre.
5. Point sur la commission impression.
6. Point sur la commission photos.
7. Le printemps de la photo.
8. Proposition de la commission formation.
9. Sujets divers

1. Présentation du bilan comptable pour le mois de janvier 2025 présenté par Michel Gaudron (Trésorier).

Au 31 janvier 2025, le club est composé de 42 adhérents à jour de leur cotisation.

Pour le mois de janvier 2025, les mouvements du compte courant sont les suivants :

Les recettes : 172 €

Les dépenses : 464.30 €

Solde du compte courant au 31 janvier 2025 : 710.40 €

Le livret association présente un solde positif de : 5320.46 €

Le compte titres présente un solde positif de : 20 €

L'actif du Romo Photo Club est de **6050.86 €**

Michel, informe la commission impression, que la facture de la société qui a réalisé la formation sur les imprimantes n'est pas encore arrivée.

2. Echange avec Thierry Letuillier sur sa décision de quitter le Conseil Collégial et certaines commissions.

Thierry souhaite interrompre ses engagements au sein du Conseil Collégial ainsi que ceux au niveau des commissions studio et formation.

Après différents échanges avec lui, il s'avère que Thierry souhaite dégager du temps par rapport à ses contraintes personnelles. Cependant, il reste adhérent du club ainsi que membre de la commission impression.

Nous le remercions pour le temps qu'il a donné lors de ses engagements, et nous prenons acte de sa décision.

3. Etude de la candidature de madame Amandine Septier.

Cette candidature a soulevé des interrogations, suite au statut professionnel de cette adhérente, et de ce fait le Conseil Collégial a préféré en débattre lors de cette réunion.

En amont de ce débat, Jean Claude Lailliau a fait différentes propositions pour définir le statut d'un photographe professionnel au sein du club, pour affiner nos statuts et le règlement intérieur.

Après vérification des statuts et du règlement intérieur révisés et adoptés en septembre 2024, il est décidé, que les propositions de Jean Claude ne sont pas retenues, car ces deux documents sont déjà complets à ce sujet.

De ce fait, rien ne s'oppose à la candidature d'un professionnel quel que soit son statut. Cependant l'utilisation du matériel et des locaux du club, ne doivent en aucun cas servir dans un but professionnel.

De plus, il s'avère que plusieurs adhérents du club ont déjà ce statut, et de ce fait cette candidature ne pose aucun problème.

Par conséquent, la candidature de madame Amandine Septier est validée à l'unanimité par les membres du Conseil Collégial

4. Modification du dossier d'adhésion pour un nouveau membre.

Des modifications des formulaires d'adhésion pour un nouvel adhérent composés de trois documents, sont proposées par Franck Lachaume, car les anciens documents existants ne sont pas très conviviaux et dans lesquels il manque certains critères.

Les nouveaux formulaires ont subi les changements suivants : Modification de la mise en page, complément d'informations, formule qui engage le nouvel adhérent à respecter les statuts et le règlement intérieur du club, et ajout de la mention « lu et approuvé ».

Les trois nouveaux formulaires, la fiche d'adhésion, les modalités d'adhésion et le consentement sur le RGPD sont validés à l'unanimité par le Conseil Collégial.

5. Point sur la commission impression.

Le choix des différents papiers pour les impressions est arrêté.

Dans un premier temps les papiers suivants vont être commandés :

Papier format A2, canson lustré principalement pour les impressions du Printemps de la photo 2025.

Papier format A3+ en Semi Gloss.

Le choix des fournisseurs n'est pas encore arrêté, la recherche est toujours en cours.

6. Point sur la commission photos.

Plusieurs adhérents ont envoyé des photos pour les différentes expositions, le printemps de la photo, ainsi que des séries pour les expositions chez nos sponsors.

7. Le printemps de la photo.

La commission photos s'est réunie le 24 janvier 2025, pour définir les photos retenues pour le printemps de la photo 2025, et une dernière réunion va se tenir prochainement pour finaliser le choix définitif.

A l'issue, les adhérents seront prévenus des photos retenues et devront remplir un formulaire (identique à l'année dernière) pour la commande du cliché qui sera imprimé au format A2, ainsi que du besoin de passe partout. Le titre de la photo devra être mentionné sur le bon de commande.

Pour rappel, les tirages et le passe partout pour cette exposition sont à la charge des adhérents. Le paiement devra se faire par chèque à l'ordre du Romo Photo Club.

Les cadres sont prêtés par le club.

La proposition de réaliser un livret de présentation des clichés pour cette exposition, n'est pas retenue. Toutes les photos exposées seront agrémentées d'un carton indiquant le titre et les exifs des clichés.

8. Proposition de la commission formation.

Philippe Chansac, propose de recevoir les adhérents chez lui pour profiter de son drink (affut) pour faire des photos d'oiseaux. Par contre certaines règles devront être respectées.

Pas plus de deux personnes en même temps, être discret, avoir le matériel photo adapté...

Philippe va présenter ce projet aux adhérents lors de la prochaine séance de projection du 7 février 2025.

Cette proposition est validée à l'unanimité par le Conseil Collégial.

9. Sujets divers.

- Une demande de prêt des grilles d'exposition pour le mois de mars, a été émise par Catherine Chansac. Cette demande est validée.
- Suite aux cotisations annuelles, les formulaires de déduction fiscale sont en cours de distribution aux adhérents.
- Prêt du matériel du club. L'inventaire du matériel du club qui peut être emprunté va être mis à jour et un cahier de suivi est mis en place à compter de jour.
- Démarche et Conditions d'utilisation des locaux du club ainsi que du matériel qui ne peut être utilisé que dans les locaux. Un rappel va être fait aux adhérents.
- Suite à la démission de Thierry Letuillier, le calendrier des présidents de séance a été modifié.

La réunion se termine à 20h00.

La prochaine réunion se tiendra :

Le mardi 4 mars 2025 sous la présidence de Franck Lachaume

L'invitée à cette réunion reste à définir.